

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 074564

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9623

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

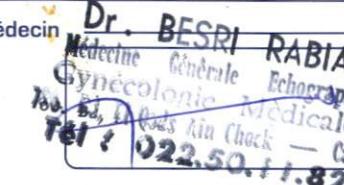
Nom & Prénom : ASSAD JAMILA

Date de naissance : 19.10.1961

Adresse :

Tél. : 06.63.07.54.19 Total des frais engagés : 150 + 287,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/12/2011

Nom et prénom du malade : ASSAD JAMILA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Rhinopharyngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
25/11/2021	G		100,00	
26/11/2021				Medecine Gynéco Obstétrique BESRI RABIA El, il l'as fait paier 022

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE MERCIER Nabredine IBA Docteur Abdellatif Ben Casa 03 22 89 05 70	25/12/2021	287,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur BESKI Rabéa
MÉDECINE GÉNÉRALE

Diplômée en Echographie
de la Faculté de Médecine de Paris
GYNÉCOLOGIE MÉDICALE
Médecine de Travail
Médecin Expert Assermentée
Auprès des Tribunaux

786, Bd El Qods - Mandarona - Aïn Chok
Casablanca - Tél : 05 22 50 11 82

Casablanca, le 25/12/2021 الدار البيضاء، في

الدكتورة بصري دبعة
الطب العام
اختصاصية في المرض بالصدى
خريجة كلية الطب بباريس
أمراض النساء
طب الشغل
طبية محلية لدى المحاكم

786، شارع القدس - منظرنا - عين الشق
05 22 50 11 82 الدار البيضاء - الهاتف :

ASSAD OMILA

145,00

1) TANASIC 100 mg 2



1 cp 15 p 2+5



20,00 x 2

2) Zucem 5.

15 x 375



3) Spongion

1 cp x 375



50,00

4) Cintec 10 g.

1 cp / 5



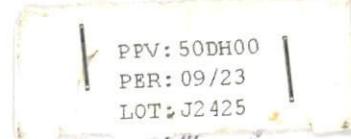
52,80 5

5) seeds 20 g

2

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain seba Casablanca
Tavanic 600mg cp de 5
P.P.V : 145,00 DH

6 118001 080670



PHARMACEUTIQUE
Nourreddine BESKI
311, Bd. Abdellatif Ben Haddou
Casablanca 20500
Tél: 05 22 50 11 82

Dr. BESKI RABIA
Médecine Générale
Gynécologie Médicale
Echographie
786, Bd El Qods - Aïn Chok - Casablanca
Tél: 05 22 50 11 82

Pour adultes
Voie orale

Zucam[®]
Paracétamol + Acide ascorbique + Phéniramine + Phenylephrine
Granulés

- RHUME
- ETATS GRIPPAUX
- ETATS FÉBRILES



10 sachets

Zucam[®]
Granulés

LOT N° :

UT. AV :

P.P.V. (DH) :

20,00

20,00

Pour adultes
Voie orale

Zucam®
Paracétamol + Acide ascorbique + Phéniramine + Phenylephrine
Granulés

- RHUME
- ETATS GRIPPAUX
- ETATS FÉBRILES



10 sachets

Zucam®
Granulés

LOT N° :

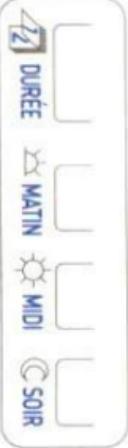
UT. AV :

P.P.V. (DH) :

20,00

20,00

LOT 200712
EXP 01/2023
PPV 52.80DH



Microgranules gastrorésistants en gélules

14 x

oedess[®]
oméprazole



20 mg
Voie orale


COOPER
PHARMA

Fabriqué par